



VILLE DE NICE

APPEL A PROJET CULTURE/ SANTE DANS LES CRECHES MUNICIPALES DE LA VILLE DE NICE 2025-2026

LE CONTEXTE GENERAL DE L'APPEL A PROJET

- La Stratégie nationale pour la Santé Culturelle, pour promouvoir et pérenniser l'Education Artistique et Culturelle de l'enfant, ainsi que le plan d'action issu du rapport de Sophie MARINOPOULOS remis le 4 juin 2019 sur « l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans
- Le rapport de la commission des 1000 jours rendu en septembre 2020 est venu renforcer cette volonté de placer l'éveil culturel et artistique au cœur du développement de l'enfant et le consacre comme levier de santé publique.
- L'objectif d'intérêt général d'offrir un accès à la culture, à l'art et au patrimoine dès le plus jeune âge
- Le plan Nice 100% Culture à l'Ecole : la Ville de Nice souhaite, dans le cadre de la convention qui la lie aux Ministères de l'Education nationale et de la Culture, offrir à tous les élèves des écoles primaires de la ville l'accès à la culture, à l'art et au patrimoine, dès le plus jeune âge et de façon permanente.

PRESENTATION GENERALE DE L'APPEL A PROJET :

La Ville de Nice lance un appel à projet, afin d'identifier toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir dans des **projets de résidence de création ou d'atelier de pratique artistique en milieu d'accueil du jeune enfant** (crèche collectives ou familiales, haltes-garderies, haltes-jeux, lieux d'accueil Enfant Parent, etc.) de la commune de Nice.

Les candidatures seront examinées :

- D'une part sur la base du parcours professionnel culturel du candidat et de ses interventions antérieures en direction des jeunes enfants de 3 mois à 3 ans ;
- D'autre part, sur le projet.

L'appel à projet se décline dans **4 champs culturels** :

- Eveil aux arts plastiques ;
- Eveil musical ;
- Eveil corporel ;
- Eveil aux spectacles vivants.

Une sensibilisation des professionnels de la Petite Enfance et des parents est indispensable dans la réussite de ce projet.

OBJECTIFS :

Les objectifs reposant sur l'alliance de la culture et de la santé sont :

- Le rôle des lieux d'accueil de la petite enfance afin de « pallier les effets de la malnutrition culturelle » tant auprès des enfants, des parents et par le lien entre eux ;
- La nécessité de « distinguer la question de l'éveil à celle de la stimulation » celle-ci étant induite par une surabondance d'offre non accompagnée ;
- La formation des professionnels de la petite enfance, afin d'accompagner la rencontre avec le monde culturel et artistique.

MISE EN ŒUVRE :

Les interventions pourront se dérouler sous forme de résidence de création ou d'ateliers de pratique artistique. Les candidats pourront postuler sur l'un et/ou l'autre des formats d'intervention. Ils pourront également intervenir pour plusieurs résidences de création ou ateliers de pratique artistique.

12 structures d'accueil du jeune enfant, situées dans les différents territoires de la ville de Nice, bénéficieront des interventions du ou des candidats sélectionnés.

Les interventions comprendront :

- 1 séance de présentation du projet avec l'ensemble des professionnels de la et/ou des structures ;
- Au minimum 8 ateliers avec les enfants, les professionnels Petite Enfance et/ou les parents
- 1 séance bilan avec l'équipe et un retour écrit à la DFAM

QUI PEUT POSTULER ?

Les candidats sont des professionnels de la Culture et du Patrimoine : personnes morales de droit privé (associations), intermittents du spectacle, artistes/auteurs affiliés, écrivains, illustrateurs etc. qui ont une expérience dans un ou plusieurs des quatre champs visés par l'appel à projet.

Peuvent postuler les associations bénéficiant d'un agrément académique ou national, ainsi que les particuliers bénéficiant d'une attestation de compétence. Les candidats n'ayant pas ces autorisations officielles pour intervenir peuvent postuler en valorisant les actions réalisées en milieu d'accueil du jeune enfant.

Les candidats ont leur domiciliation ou siège social situé sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Peuvent enfin postuler des artistes récemment diplômés des écoles nationales d'art et notamment la Villa Arson, l'Ecole Nationale Supérieure d'Art, l'Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille, l'Ecole Supérieure de la Réalisation Audiovisuelle, l'Ecole Nationale Supérieure Louis Lumière ou encore l'Ecole Rosella Hightower.

MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATS

L'appel à projet est publié sur nice.fr et les candidats font parvenir leur candidature à Madame Stéphanie CASALTA, copie Madame Jacqueline DUFOUX -Ville de Nice-Direction de la Famille : stephanie.casalta@ville-nice.fr et jacqueline.dufoux@ville-nice.fr

Le dossier de candidature comprend :

- La philosophie pédagogique et culturelle du projet ;
- Un descriptif du projet détaillé ;
- Une séance type détaillée à titre d'exemple à titre d'exemple ;
- L'adéquation du projet au public de jeunes enfants de 3 mois à 3 ans ;
- les modalités de sensibilisation du personnel du site accueillant
- les rencontres avec les familles ;
- Le nombre d'artistes intervenants dans le projet ;
- Le parcours professionnel du ou des intervenants ;
- **Leur attestation d'honorabilité**

- Les créations artistiques ;
- Le matériel utilisé ;
- Un justificatif d'agrément académique ou national pour les associations ou une attestation de compétence pour les particuliers ;
- Un devis.

L'examen des candidatures ne se fera que si le dossier est complet. Tout dossier déposé après la date limite fixée au **lundi 30 juin 2025 minuit** sera considéré comme irrecevable et ne sera pas instruit.

Le jury comprendra les représentants suivants :

- L'adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance
- Le Directeur Général Adjoint Famille Enfance Sports et Loisirs
- Le Directeur de la Petite Enfance et de la Famille
- Le Responsable du Pôle Santé
- Le Service des Crèches collectives
- Le Service Accueil Familial et Parentalité

Les critères pris en compte pour la sélection du ou des candidats :

Le jury examinera les dossiers de candidature sur la base du professionnalisme du candidat dans son domaine culturel, sur la qualité des interventions pédagogiques réalisées auparavant et sur la concordance du projet proposé avec le contexte et les objectifs annoncés ci-dessus.

1/ le contenu du projet proposé décrivant (critère pondéré à 60 %) :

- la part accordée à la créativité de l'enfant, à sa participation active, ainsi que la variété des techniques et supports proposée par le candidat ;
- la progression pédagogique tout au long du projet ;
- la sensibilisation du personnel du site accueillant et des familles au projet ;
- le déroulé des interventions étape par étape ;
- le nombre d'intervenants ;
- le matériel utilisé ;
- le budget prévisionnel de l'action.

2/ les formations, expériences professionnelles et créations culturelles du candidat (critère pondéré à 30%)

3/ La qualité et la diversité des interventions culturelles antérieures en lien avec le jeune enfant (critère pondéré à 30%)

Les intervenants recevront un soutien financier sous forme de subvention. L'enveloppe budgétaire globale allouée pour cet appel à projet est d'un montant de 22 000€, à partager entre les différents lauréats.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Tout le mois de juin 2025 : publication de l'appel à projet
- Limite de dépôt des dossiers le vendredi 04 juillet 2025
- Entre le 07 juillet et le 08 août : traitement des candidatures, jury de sélection
- Détermination des lauréats ainsi que de leur subvention au Conseil municipal de début octobre 2025 (date exacte à confirmer)
- A l'issue du Conseil municipal : notification des résultats aux candidats
- D'octobre 2025 à juin 2026 : mise en œuvre des interventions du ou des porteurs sélectionnés

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Mme Jacqueline DUFOUX au 04.97.13.53.34 ou par mail à l'adresse suivante : jacqueline.dufoux@ville-nice.fr